

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 janvier 2015

Original : français

**Lettre datée du 6 janvier 2015, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la République démocratique du Congo**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe de la présente lettre la déclaration faite par le Gouvernement de la République démocratique du Congo ce 2 janvier 2015, à la fin de l'ultimatum adressé aux éléments des Forces démocratiques de libération du Rwanda (voir annexe).

Mon gouvernement vous prie de bien vouloir faire circuler le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
Ambassadeur
(*Signé*) Ignace **Gata Mavita**



**Annexe à la lettre datée du 6 janvier 2015 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la République démocratique du Congo**

**Déclaration du Gouvernement en rapport avec le processus
de désarmement volontaire des Forces démocratiques
de libération du Rwanda**

Le 18 avril 2014, les responsables de la force négative rwandaise « Forces démocratiques de libération du Rwanda » (FDLR) avaient adressé une lettre à plusieurs personnalités dans le monde pour les informer de leur engagement à procéder, à partir du 30 mai 2014 et devant témoins, au désarmement volontaire de leurs combattants présents depuis plusieurs années dans les provinces congolaises du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Mandatés par leurs chefs d'État respectifs, soucieux de préserver les vies humaines, les ministres des affaires étrangères et de la défense nationale des États membres aussi bien de la Communauté de développement de l'Afrique australe que de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs avaient alors décidé, au cours d'une réunion conjointe tenue le 2 juillet 2014 à Luanda, en Angola, d'accorder aux FDLR un délai maximum de six mois, soit jusqu'au 2 janvier 2015, pour respecter cet engagement, faute de quoi l'option militaire serait déclenchée à l'endroit de leurs combattants qui, à cette échéance, n'auraient pas volontairement déposé les armes.

Aujourd'hui, vendredi 2 janvier 2015, le Gouvernement de la République démocratique du Congo, ainsi que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine et le Mécanisme conjoint de vérification élargi composé des experts militaires de tous les États membres de la Conférence internationale, témoins du processus de désarmement volontaire annoncé par les FDLR, constatent que la reddition des combattants des FDLR ne s'est déroulée qu'en trois vagues, de la manière suivante :

- Le 30 mai 2014 : 104 combattants à Kateku, dans la province du Nord-Kivu, ont déposé 104 armes, dont certaines collectives;
- Le 9 juin 2014 : 83 combattants à Kigogo, dans la province du Sud-Kivu, ont déposé 83 armes, dont 8 collectives;
- Le 28 décembre 2014 : 84 combattants à Buleusa, au Nord-Kivu et 67 à Burhinyi, au Sud-Kivu, ont déposé respectivement 37 et 30 armes, dont globalement 11 collectives.

Soit un total de 337 combattants et de 254 armes déposées, ce qui ne représente que 26 % de l'effectif total des combattants des FDLR présents en République démocratique du Congo, évalué à 1 300 en octobre 2012 par l'équipe militaire d'évaluation, organe mis sur pied à cet effet lors d'un sommet des chefs d'État et de Gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et composé d'experts militaires de tous les États membres de cette organisation régionale.

Force est donc de constater qu'en dépit de toutes les exhortations et des incitations diverses, tant de la part de la République démocratique du Congo que de la communauté internationale, sept mois après son déclenchement, le processus de désarmement volontaire des FDLR n'a pas produit les résultats escomptés au terme de l'échéance du 2 janvier 2015 qui leur avait été fixée.

En conséquence, soucieux de sauvegarder la sécurité des populations et de leurs biens, et respectueux des engagements pris, notamment celui d'éradiquer toutes les forces négatives et tous les groupes armés sur son territoire, le Gouvernement de la République démocratique du Congo informe l'opinion tant nationale qu'internationale qu'à dater de ce jour, 2 janvier 2015, face aux combattants des FDLR n'ayant pas encore volontairement déposé les armes, l'option militaire est devenue inévitable et que toutes les dispositions opérationnelles requises ont été et seront prises à cet effet.

Fait à Kinshasa, le 2 janvier 2015

Pour le Premier Ministre, Chef de Gouvernement
Willy Makiashi

Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'emploi,
du travail et de la prévoyance sociale
